

**Préfecture de l'Oise**  
**Direction Départementale des Territoires de l'Oise - SEEF**  
**AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien**  
**de l'Automne et de ses affluents**

Communes de Villers-Cotterêts, Coyolles, Lagny-sur-Automne, Haramont, Vauciennes, Vez, Vaumoise, Bonneuil-en-Valois, Russy-Bémont, Feigneux, Fresnoy-la-Rivière, Morierval, Gilocourt, Béthancourt-en-Valois, Orrouy, Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Saintines, Saint-Vaast-de-Longmont, Néry, Verberie, Saint-Sauveur, Glaignes, Séry-Magneval, Duvy, Crépy-en-Valois, Rocquemont, Auger-Saint-Vincent

Par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021, la Préfète de l'Oise a ordonné une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre de l'article L.,181-1 et suivants du code de l'environnement et à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, présentées par le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne (SAGEBA) concernant la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) de l'Automne et de ses affluents. Divers cas de force majeure, ayant impacté certaines permanences durant le délai initial, nécessitent une prolongation de l'enquête publique.

Celle-ci est prolongée par arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2021 dans les mairies des communes citées en préambule aux heures normales d'ouverture, du **mercredi 22 décembre 2021 au vendredi 21 janvier 2022 inclus**.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier continuera à être consultable dans les mairies disposant d'une permanence du commissaire enquêteur concernées par le PPRE aux heures d'ouvertures du public et depuis tout poste informatique sur les sites internet du SAGEBA (<https://bassinautomne.fr/programme-de-travaux-2022-2026-enquete-publique/>) et de la préfecture de l'Oise (<https://www.oise.gouv.fr/>). Les observations du public pourront être formulées sur des registres papiers ouverts à cet effet dans les mairies accueillant des permanences, ou être adressées par mail ou par écrit directement au commissaire-enquêteur en les envoyant au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

SAGEBA - Commissaire-enquêteur – M. BACHOLLE  
Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Automne et de ses affluents  
1 sente de l'école 60127 Morierval  
**Adresse électronique : [ep.bassin.automne@gmail.com](mailto:ep.bassin.automne@gmail.com)**

Monsieur Christophe BACHOLLE, consultant en agronomie et environnement, commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Amiens, tiendra deux nouvelles permanences aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

le mercredi 12 janvier 2022 de 14h15 à 17h00 à la mairie de Verberie ;  
le vendredi 21 janvier 2022 de 16h00 à 19h00 à la mairie de Morierval.

Les gestes barrières devront être respectés lors de ces permanences ainsi que les mesures spécifiques mises en place par les mairies.

Le rapport du commissaire enquêteur sera consultable, sur support papier ou sous format électronique, à la DDT de l'Oise, dans chacune des mairies concernées par l'enquête, sur le site internet du SAGEBA et sur le site internet des services de l'État dans l'Oise, durant une période minimale d'un an.